

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 25 FÉVRIER 2015

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 25 février 2015 à 9h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, Maire

Madame Marlene Cordato, Mairesse

Madame Ginette Gagné-Stoklosa, Conseillère

Monsieur Ramez Ayoub, Maire

Madame Madeleine Leduc, Mairesse

Madame Sylvie Surprenant, Mairesse

Monsieur Guy Charbonneau, Maire

Ville de Bois-des-Filion

Ville de Bois-des-Filion

Ville de Lorraine

Ville de Rosemère

Ville de Sainte-Thérèse

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, Maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Sont également présents :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général

MRC de Thérèse-De Blainville

2015-02-029

OBJET: Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par

Madame Madeleine Leduc

Mairesse Ville de Rosemère

appuyé par

Monsieur Ramez Ayoub

Maire Ville de Lorraine

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 25 février 2015 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

2015-02-030

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par

Monsieur Richard Perreault

Maire Ville de Blainville

appuyé par

Madame Ginette Gagné-Stoklosa Conseillère Ville de Bois-des-Filion

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit.

- 1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2015
- 4. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 4.1. <u>Dépôt</u> Liste de la correspondance au 25 février 2015
 - 4.2. Résolution Adoption des comptes payés et à payer du 5 février au 25 février 2015
 - 4.3. Résolution Nomination de la préfète suppléante
 - 4.4. Résolution Nomination du 3e membre du C.A.
 - 4.5. Résolution Nomination à la Commission régionale des ressources naturelles et du Territoire
 - 4.6. **Résolution** Nomination d'un substitut pour le Comité de transition
 - 4.7. <u>Résolution</u> Autorisation du directeur général Lancement de l'étude sur la Rivière aux Chiens



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE

5.1. <u>Résolution</u> - Demande d'émission de certificat de conformité

i) Bois-des-Filion: 6110, 6236 et 6602

Boisbriand: RV-1441-024 et RV-1442-003

iii) Sainte-Anne-des-Plaines: 860-50

5.2. Avis de motion – Règlement 15-01 – Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'agrandir l'aire d'affectation « Résidentielle » à même une partie de l'aire d'affectation « Agriculture » à Sainte-Anne-des-Plaines (secteur « B » de la décision 400030 CPTAQ)

6. DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS

6.1. <u>Dépôt</u> – Patrimoine bâti et culturel

7. SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE

7.1. Résolution - Report de l'action 40 à 2016

7.2. <u>Dépôt</u> – Statistique d'intervention 2013

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC

8.1. Résolution - Entérinement des candidatures - CA de la SODET

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-031

OBJET:

Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2015

Il est proposé par

Monsieur Guy Charbonneau

Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

appuyé par

Madame Madeleine Leduc Mairesse Ville de Rosemère

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 4 février 2015, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-032

OBJET:

Dépôt de la liste de la correspondance au 25 février 2015

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 25 février 2015 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2015-02-033

OBJET:

Adoption des comptes payés et à payer du 5 février au 25 février 2015

Il est proposé par

Madame Marlene Cordato

Mairesse Ville de Boisbriand

appuyé par

Madame Ginette Gagné-Stoklosa

Conseillère Ville de Bois-des-Filion

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 5 février au 25 février 2015 inclusivement, répartis comme suit : 12 829.73 \$ payés et 26 980.07 \$ à payer pour un grand total 39 809.80 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Formules d'Affaires CCL. 1-800-463-4578 — M-104

2617



Nº de résolution

2015-02-034

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET: Élection du préfet-suppléant

Conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (LOTM), le secrétaire-trésorier déclare la séance ouverte et, agissant à titre de président d'élection, demande des candidatures pour le poste de préfet-suppléant.

Il est proposé par

Monsieur Richard Perreault

Maire Ville de Blainville

appuyé par

Madame Sylvie Surprenant

Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

QUE madame Madeleine Leduc, soit mise en nomination au poste de préfète suppléante.

Une seule candidature est déposée, soit celle de Mme Madeleine Leduc, mairesse de la Ville de Rosemère. Le président d'élection déclare Mme Madeleine Leduc, mairesse de la Ville de Rosemère, élue au poste de préfète suppléante de la MRC de Thérèse-De Blainville pour un terme de huit (8) mois, tel que décrété par la résolution 82-5, laquelle en l'absence du préfet ou pendant que la charge est vacante remplira les fonctions de ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-035

OBJET:

Nomination d'un troisième membre au comité administratif de la MRC de Thérèse-De Blainville

ATTENDU que le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a constitué en 1983 un Comité administratif composé de trois membres nommés par résolution, soit le préfet, le préfet suppléant et un autre membre du conseil;

ATTENDU qu'un troisième membre doit être nommé;

ATTENDU qu'il est proposé que madame Marlene Cordato, mairesse de la Ville de Boisbriand, soit mis en candidature au poste de membre du Comité administratif de la MRC;

ATTENDU qu'aucune autre candidature n'est déposée et que madame Madeleine Cordato se déclare disponible et accepte la mise en nomination;

Il est proposé par

Madame Sylvie Surprenant

Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

et appuyé par

Monsieur Guy Charbonneau

Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE madame Marlene Cordato, mairesse de la Ville de Boisbriand, soit et est nommée membre du Comité administratif de la MRC de Thérèse-De Blainville pour un mandat de huit (8) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-036

OBJET:

Nomination d'un substitut pour la Conférence régionale des élus dans le cadre des travaux du comité de transition

Il est proposé par

Monsieur Guy Charbonneau

Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

appuyé par

Monsieur Ramez Ayoub Maire Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC nomme madame Madeleine Leduc, Mairesse de la Ville de Rosemère, à titre de substitut de Monsieur Paul Larocque, préfet en cas d'absence de ce dernier dans le cadre des travaux du Comité de transition pour la Conférence régionale des élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-037

OBJET:

Autorisation du directeur général – Lancement de l'étude de la Rivière aux chiens

Il est proposé par

Madame Sylvie Surprenant

Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

appuyé par

Madame Madeleine Leduc

Mairesse Ville de Rosemère

QUE le conseil mandate le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires et les procédures légales en vue de lancer l'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec en vue de réaliser l'étude de caractérisation des dynamiques d'écoulement des eaux sur le bassin versant de la rivière aux Chiens et ses affluents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-038

OBJET:

Avis de conformité

Amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de Bois-des-Filion, Boisbriand et Sainte-Anne-des-Plaines

ATTENDU que les Municipalités de Bois-des-Filion, Boisbriand et Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté une demande d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soient les règlements: Bois-des-Filion: 6110, 6236 et 6602; Boisbriand: RV-1441-024 et RV-1442-003, Sainte-Anne-des-Plaines: 860-50 pour étude et approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des règlements, les examiner et vérifier la conformité des règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que les modifications apportées par les présents règlements sont :

Bois-des-Filion

6110

PERMIS ET CERTIFICATS: Règlement modifiant le règlement de permis et certificat 6100 et ses amendements afin de :

> MODIFIER les tarifs de certains permis de construction et certificats d'autorisation.

Bois-des-Filion 6236

ZONAGE: Règlement modifiant le règlement de zonage 6200 et ses amendements afin

de:

pules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-104



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

DEM 1997年11日 1997年11日 1997年11日 1997年11日

s didilari oscuba kracida "pesepi

CRÉER la zone 32-l à même une partie de la zone 15-C, soit le 388, boulevard Adolphe-Chapleau et le terrain de stationnement adjacent situé en façade.

Bois-des-Filion 6602

DÉROGATIONS MINEURES: Règlement modifiant le règlement d'urbanisme 6600 et ses amendements afin de :

ART Will begin and a Report of the experience

> MODIFIER les frais d'étude des dossiers de dérogation mineure.

Boisbriand RV-1441-024

ZONAGE: Règlement modifiant le règlement de zonage RV-1441 et ses amendements afin de :

- AUGMENTER la hauteur permise d'un bâtiment dans la zone C-3 403;
- ➢ MODIFIER la grille des usages et normes de la zone C-3 403 jointe en annexe III du règlement.

Boisbriand RV-1442-003

CONSTRUCTION: Règlement modifiant le règlement de construction RV-1442 et ses amendements afin de :

> REMPLACER l'article 18.

Sainte-Anne-des-Plaines 860-50

ZONAGE: Règlement modifiant le règlement de zonage 860 et ses amendements afin de :

- > AJOUTER une disposition concernant l'affichage pour les usages complémentaires à un usage résidentiel;
- ➤ ABROGER les articles 289 et 292 sur l'affichage des services de garde en milieu familial, des résidences d'accueil et des familles d'accueil.

Il est proposé par

Madame Madeleine Leduc

Mairesse Ville de Rosemère

appuyé par

Monsieur Richard Perreault Maire Ville de Blainville

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de Bois-des-Filion, Boisbriand et Sainte-Anne-des-Plaines, soient les règlements: Bois-des-Filion: 6110, 6236 et 6602; Boisbriand: RV-1441-024 et RV-1442-003, Sainte-Anne-des-Plaines: 860-50 soient et sont réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville et aux dispositions de son document complémentaire.

QUE le directeur général soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-039

OBJET: Avis de motion – Règlement 15-01

Madame Sylvie Surprenant, Mairesse Ville de Sainte-Thérèse, donne avis d'intention de présenter à la prochaine séance ou à une séance subséquente du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le règlement n° 15-01 modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'agrandir l'aire d'affection « Résidentielle » à même une partie de





Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

l'aire d'affectation « Agriculture » à Sainte-Anne-des-Plaines (secteur « B » de la décision 400030 CPTAQ)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-040

OBJET: Dépôt du Patrimoine bâti et culturel

L'inventaire du patrimoine bâti régional de la MRC de Thérèse-De Blainville est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2015-02-041

OBJET: Report de l'action no 40 à 2016 – Schéma de couverture de risques

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC est entré en vigueur le 1er juin 2011;

ATTENDU la résolution numéro 2013-07-105;

ATTENDU QUE la MRC Thérèse-De Blainville a démontré un réel engagement à implanter la réponse commune au sein de sa MRC, notamment en réalisant les actions suivantes :

- Adoption par toutes les villes de la MRC d'une entente intermunicipale par voie de résolution, qui spécifie les paramètres de la facturation pour la réponse commune;
- Création d'un sous-comité opérations et d'un sous-comité prévention;
- Diverses rencontres avec les centrales de répartition desservant la MRC;
- Adoption de procédures opérationnelles (P.O.N. et D.O.S.) pour la MRC;
- Rédaction d'un guide des opérations en cours;
- Rédaction d'un devis pour appel d'offres portant sur les communications;
- Adoption de codes radios communs pour la MRC;
- Adoption de codes d'intervention commune pour la MRC;
- Élaboration de registres de statistiques d'intervention pour la MRC.

ATTENDU Qu'en 2013, dans le cadre de la planification de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques, la MRC a donné le mandat pour une étude d'un centre secondaire d'appels pour la sécurité incendie;

ATTENDU QUE les villes participantes disposent de systèmes de radios-communications différents susceptibles de rendre l'interopérabilité difficile dans le contexte d'une réponse commune;

ATTENDU QUE les villes participantes disposent de centrales de répartition différentes susceptibles de rendre l'interopérabilité difficile dans le contexte d'une réponse commune;

ATTENDU les conclusions de l'étude d'arrimer, dans un premier temps, les systèmes radios-communications sur le territoire de la MRC en vue d'assurer une interopérabilité optimale;

ATTENDU QUE les villes s'engagent, en 2015, à changer leur système de radioscommunications afin de migrer vers le P-25 en fonction des besoins pressentis;

ATTENDU QUE cette étape est requise pour en arriver à une réponse commune;

ATTENDU QUE la mise en œuvre du schéma de couverture de risques incluant la réponse commune doit s'accomplir à la cinquième année depuis son entrée en vigueur;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE la mise en pratique de la réponse commune doit nécessairement transiger par l'arrimage des systèmes de radios-communications, de même que de disposer d'une centrale de répartition secondaire;

ATTENDU QUE la mise en pratique de la réponse commune doit se faire en 2016;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC compte utiliser les services d'appel secondaire d'un fournisseur externe pour mettre en pratique la réponse commune en 2016;

ATTENDU les démarches et délais obligatoires pour la mise en pratique de la réponse commune;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC Thérèse-De Blainville stipule, à l'action 40, avec un échéancier de 1 à 5 ans pour la réalisation de cette action : « Suite à l'analyse conjointe prévue au plan de mise en œuvre, les villes de la MRC signeront les ententes nécessaires à toute assistance automatique qui permettra une réponse optimale. »;

ATTENDU QUE l'année cinq (5) à partir de l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques se trouve être le mois de juin 2016;

EN CONSÉQUENCE,

appuyé par

Il est proposé par

Madame Madeleine Leduc

Mairesse Ville de Rosemère Monsieur Richard Perreault

ivionsie

Maire Ville de Blainville

QUE le Conseil de la MRC Thérèse-De Blainville demande au ministère de la Sécurité publique du Québec une demande de dérogation en vertu de l'article 30.1 de la Loi sur la sécurité incendie, chapitre S-3.4, en ce qui concerne la date d'application de son schéma de couverture de risques, page 64, paragraphe 1;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande au ministère de la Sécurité publique du Québec de reporter l'action 40 de 15 mois à compter de février 2015 – Schéma de couverture de risques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-042

OBJET:

Dépôt statistique d'intervention 2013

La synthèse des statistiques d'intervention 2013 est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2015-02-043

OBJET:

Entérinement des candidatures du conseil d'administration de la SODET pour 2015-2016

ATTENDU que le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a pris acte de la liste des mises en candidatures pour les postes en élection au conseil d'administration de la SODET pour 2015-2016;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 4.4.2 des règlements généraux de la SODET, le conseil de la MRC doit analyser ces mises en candidatures et transmettre à la SODET avant son assemblée générale, les candidatures qu'il désire entériner;



ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU que le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville n'a aucune objection aux mises en candidatures qui lui sont présentées pour les postes en élection au conseil d'administration de la SODET;

Il est proposé par

Monsieur Ramez Ayoub

Maire Ville de Lorraine

appuyé par

Madame Sylvie Surprenant

Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville entérine les mises en candidatures suivantes pour les postes en élection au conseil d'administration de la SODET :

SECTEUR Agroalimentaire Autres membres Bâtiment Communautaire Institutionnel Manufacturier Travailleur Coopératif

MEMBRE Les Brasseurs du Nord Marcel Ménard Gestion conseil

Marcel Ménard Robert Bleau Norval construction Cible-Emploi Martin Petrarca Collège Lionel-Groulx Michel Simard Groupe Genacol Guy Michaud Fonds régional de solidarité (FTQ) Stéphane Chartrand

Caisse Desjardins Thérèse-De

Raymond Arseneault

<u>REPRÉSENTANT(E)</u>

Christine Diorio

Blainville

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-044

OBJET:

Période de question

Cinq (5) personnes étaient présentes pour poser des questions sur la piste cyclable et les matières résiduelles. Le président de l'Assemblée, monsieur Paul Larocque, Préfet de la MRC, assisté des autres membres ont répondu aux questions du public.

2015-02-045

OBJET:

Levée de l'assemblée

Il est proposé par

Madame Marlene Cordato

Mairesse Ville de Boisbriand

appuyé par

Madame Ginette Gagné-Stoklosa

Conseillère Ville de Bois-des-Filion

DE lever la présente réunion à 10 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Paul Larocque, Préfet

Kamal El-Batal, Directeur général

et Secrétaire-trésorier

25 février 2015



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2015-02-029 à 2015-02-045 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 25 février 2015.

Émis le 25 février 2015 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Kamal El-Batal,

Directeur général et Secrétaire-trésorier